



## Service minimum d'accueil

### Vacances scolaires avril 2021 - Informations utiles

Le Groupement Familles Rurales Ardèche met en place un accueil pour répondre aux besoins des familles lors des vacances de printemps 2021.

Ce service sera accessible aux conditions suivantes :

- Sous réserve de présentation d'une carte professionnelle ou d'un bulletin de paie d'au moins l'un des deux parents et d'une attestation sur l'honneur certifiant que la famille n'a aucun autre mode de garde pour :
  - Tous les personnels des établissements de santé ;
  - Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'État, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
  - Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;
  - Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
  - Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
  - Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
  - Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
  - Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire).

#### Lieu, période et horaires d'accueil

- Centre de loisirs de Davézieux, quartier Plantas 07430 Davézieux
- Du lundi au vendredi du 12 au 23 avril 2021.

- De 8h à 17h (accueil à 7h30 et jusqu'à 18h30 possible uniquement sur demande)

### Inscriptions et tarifs

- Inscription obligatoire 24 h en avance et uniquement à la journée. (Le vendredi avant midi pour le lundi suivant).
- Facturation au tarif habituel centre de loisirs plus adhésion éventuelle. (Simulateur de tarifs disponible sur le site internet du centre de loisirs)
- Inscription via les documents spécifiques. Pour les familles fréquentant habituellement les centre de loisirs Familles Rurales du Groupement Ardèche, fournir uniquement la fiche d'inscription.

(Fiche de renseignements et d'inscription disponible sur le site internet ou au centre de loisirs)

### Repas et gouters

- Repas fournis par la famille.
- Gouters fournis par le centre.

### Activités

- L'équipe proposera un programme d'animation journalier qui respect le protocole sanitaire en vigueur pour les accueils collectif de mineurs. Il sera affiché au centre de loisirs.

### Renseignements et inscriptions

- Mail [afr-davezieux@wanadoo.fr](mailto:afr-davezieux@wanadoo.fr)
- Tel 09 77 56 03 26 / 07 82 20 91 98
- Site <https://centredeloisirdavezieux.wordpress.com/>